

**AVISU CESEC 2021-68<sup>1</sup>**  
**AVIS CESEC 2021-68**

*Relativu à*  
*Rilativu à*

**L'avenant modificatif et de prorogation de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2021 entre la SCIC SA Tele Paese et la Collectivité de Corse**

**L'approvu di l'aghjustu mudificativu è di a prurugazione di a cunvenzione d'oggettivi è di mezi 2018-2021 trà a SCIC SA TELE PAESE è a Cullettività di Corsica**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 02 décembre 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **l'avenant modificatif et de prorogation de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2021 entre la SCIC SA Tele Paese et la Collectivité de Corse;**

*Vistu a lettera di presentazione di u 02 di dicembre di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica ch'è dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente è Culturale di Corsica rilativu à l'approvu di l'aghjustu*

---

<sup>1</sup> Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

Votants : 52

NPAV : 0

ABST : 2 (R. MONDOLONI ; Ch. NOVELLA)

Contre : 1 (P. SANTONI)

Pour : 49

*modificativu è di a prurugazione di a cunvenzione d'oggettivi è di mezi 2018-2021 trà a SCIC SA TELE PAESE è a Cullettività di Corsica;*

**Après avoir entendu**, Monsieur Jean-François VINCENTI, Direction de la culture

**Sur rapport de Jean-Pierre GIUDICELLI**, pour les commissions « azzione culturale, audiovisuel patrimoine » et « lingua corsa è u so sviluppu » ;

*À nant'à u raportu di Jean- Pierre GIUDICELLI pè e Cummissione « azzione culturale, audiuvivisu è patrimoniù » è « lingua corsa è u so sviluppu »*

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 13 décembre 2021, à Ajaccio  
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 13 di dicembre di u 2021, in Aiacciu  
Prununzia l'avisu chì seguita*

La Chaîne Télé Paese, dont l'objectif est de promouvoir les activités et de valoriser les atouts des microrégions, existe depuis 2006. Elle est soutenue pour ce faire par la Collectivité de Corse depuis ses débuts.

Ainsi, une convention d'objectifs et de moyens a-t-elle été passée en 2018 pour une période de 4 ans (2018 – 2021). Elle est prévue pour apporter un soutien permettant d'assurer la promotion de la langue corse et de garantir un pluralisme de l'information, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Son montant global est fixé à 920.000 € en fonctionnement et 533.332 € en investissement.

Le compte-rendu 2020 fait état d'avancées qualitatives relatives aux 5 objectifs fixés : modification de l'organigramme, habilitations pour la formation professionnelle, hausse de l'effectif afin de couvrir le territoire, par exemple.

C'est pourquoi, dans l'attente de la négociation et la signature d'une nouvelle convention, le PDG de Télé paese a demandé par courrier au Président du Conseil exécutif de bien vouloir proroger d'un an la convention

existante en maintenant les objectifs fixés et le financement à la même hauteur. Le financement de cette prorogation se porte donc à 230.000 € en fonctionnement et 133.333 € en investissement.

**Le CESECC note** que Télé Paese est une chaîne de proximité dynamique qui se veut proche de l'actualité.

**Le CESECC déplore** l'absence de données quantitatives chiffrées pour un suivi de l'activité de la chaîne. Il **souhaite**, dans la perspective de la prochaine convention, un bilan complet et détaillé à l'issue de celle en cours.

**Le CESECC se félicite** que la chaîne Télé Paese couvre toute la Corse en ce qui concerne la diffusion. Cependant, dans le cadre de la convention à venir, il **préconise** que soit rendue effective la représentativité des diverses variétés linguistiques du corse, notamment dans le choix des correspondants locaux.

**Le CESECC**, toujours dans le cadre de la future convention, **prône** le développement de la prise en compte des événements issus de l'ensemble du territoire insulaire avec une particulière attention au milieu rural et de ceux qui concernent les Corses de la Spalluzzera.

**Le CESECC attire l'attention** sur la répartition équitable des financements publics entre tous les médias locaux, en rapport avec leurs activités et missions respectives.

**Le CESECC émet** un avis favorable sur ce rapport.

**La Présidente,**

**Marie-Jeanne NICOLI**

